49e Année. — N° 13. 27 Mars 1932.

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Ravaz. — Chronique. — Greffage sur place ; — La reconstitution dans le Valais ; — Pour éviter les gelées du printemps 301
N* — Tableaux de l'Ecoulement des vins (Mois de février) 305
A. Blanc. — Les machines nouvelles au XIe salon de la Machine agricole 307
Ed. Zacharewicz. — Sur le Carignan 314
Pierre Larue. — En Basse-Bourgogne (Février 1912 Février 1932) 315
N. — Situation agricole du Maroc au 15 mars 1932 316
N. — Questions diverses : Situation du vignoble marocain 317
J. — — Plantations nouvelles en Algérie 318
Marescalchi. — Amélioration de la semence 318
Bulletin commercial — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Greffage sur place

On nous pose la question suivante, qui nous paraît présenter un intérêt général d'actualité :

« En qualité de fidèle abonné au *Progrès*, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me donner un conseil au sujet de la question suivante :

Depuis quelques années, je fais des plantations dans un terrain vierge, de colline, défoncement à la vapeur. Ce terrain contient beaucoup d'humus car il était couvert de bois. Chaque année, au printemps, je fais greffer en fente quand les plants sont bien en sève, mais il manque le 20 o/o au moins, alors que dans tout autre terrain et avec les mêmes greffeurs et bois de greffage, il en manque à peine le 1 ou 2 o/o Et cette année, comme j'en ai beaucoup à greffer, je ne sais comment je dois faire.

D'après toutes mes remarques, j'ai trouvé que mes greffons sont très frais, la terre est fine pour faire les buttes et fraîche, mais plus la terre est riche en humus, plus il y a des manquants ; c'est aussi que les plants sont plus forts encore et ont davantage de sève ; mais j'ai remarqué que mes greffes mettent très longtemps à pousser alors que tous les voisins ont des greffes de 50 centimètres de hauteur, ne serait-ce pas un excès de sève, car les greffes qui poussent deviennent énormes ?

Avec tous ces renseignements, pourriez-vous me dire, M. le Directeur, ce que je dois faire ; je crois que les plants ont peut-être trop de sève, à moins que ce ne soit la terre, avec laquelle on fait les buttes, qui contient trop d'humus, de brindilles de bois mort, et qui provoque de la moisissure et contre laquelle je ne peux rien faire. Si cela provient d'un excès de sève, ne serait-il pas préférable que je fasse greffer un peu tard et couper les plants la veille afin qu'ils perdent un peu de sève? ». F. (Var).

Les greffages sur place sont commencés ; ils vont se continuer jusqu'aux premiers jours de mai, avec des chances de réussite liées sans

doute à l'habileté du greffeur, mais surtout au temps qui aura suivi l'opération.

Le « temps », c'est d'une part la température et d'autre part l'eau, la pluie. Par basse température 12 à 26°, le tissu de soudure ne se forme pas ou ne se forme que très lentement, et la reprise est mauvaise. Et cependant la température nécessaire, à mesure que la saison s'avance, finit toujours par se réaliser. Seulement le tissu de soudure qui s'est arrêté dans son développement, même dès sa naissance, ne s'accroît plus. Et c'est pourquoi les greffages hâtifs, en février par exemple, ne donnent pas toujours les résultats qu'en principe ils devraient donner.

Les greffages hâtifs sont conseillés quand il s'agit de sujets vigoureux: Rupestris, 1202, Aramon-Ganzin n° 1 et 2, 9, etc... C'est qu'à ce moment, le sujet ne donne pas de sève, ne pleure pas, et plus tard quand la sève monte, elle ne peut s'écouler au dehors et « noyer le greffon ». Un greffon « noyé » entouré d'eau, n'est pas nécessairement asphyxié, mais il ne donne pas de soudure, celle-ci ne pouvant pas se former en quantité suffisante sous l'eau.

Et voilà pourquoi en saison pluvieuse, — et qui est habituellement froide, — la greffe réussit généralement si mal.

Comment tourner la difficulté ? ... La question température peut être résolue par le greffage tardif, mars-avril ; mais il faut compter avec un excès de pleurs, et dont je viens de dire les inconvénients. On les évite, comme le dit notre correspondant, en décapitant le sujet plusieurs jours à l'avance. Un jour ne suffit pas, et pour les gros sujets, il en faut bien cinq ou six. Et voici ce qui se passe. Les pleurs coulent en abondance pendant 2, 3 ou 4 jours, puis se ralentissent et cessent. Ils cessent parce que les vaisseaux qui amènent la sève se bouchent par de la gomme. Ils recommencent à couler si on rafraîchit la section, comme on le fait trop souvent. Par la fente longitudinale pratiquée dans le sujet pour recevoir le greffon, des pleurs peuvent encore se produire, mais ils sont peu abondants et par suite non nuisibles, et peut-être même sont-ils utiles.

Technique.— Donc décapiter les gros sujets de 4 à 6 jours à l'avance et au point même où l'assemblage doit avoir lieu ; ne pas rafraîchir la section ; opérer l'ajustage dans la fente comme d'ordinaire, puis butter.

L'écoulement des pleurs se produit avec une vitesse variable : très faible au début, c'est-à-dire au départ de la végétation, elle s'accroît très vite, passe par un maximum, décroît ensuite et finit par s'annuler lorsque le feuillage est déjà développé. Le ralentissement ou l'arrêt des pleurs est lié à des modifications qui surviennent dans la

composition des cellules qu'ils traversent et à leur appauvrissement dû au développement du feuillage. Il arrive donc toujours un moment où par température élevée les pleurs sont nuls. Double condition favorable à la réussite semble-t-il ? Eh bien, il arrive aussi qu'à ce moment, des échecs se produisent. L'épuisement du sujet, par son feuillage, y est vraisemblablement pour quelque chose.

Une butte riche en humus ou en matières organiques et débris végétaux peut, par échauffement trop intense, ne pas protéger suffisamment le greffon contre une dessiccation ultérieure. Mais cet inconvénient devrait justement être moindre pour les sujets très vigoureux, dont se plaint notre correspondant.

Quand on a affaire à des sujets qui se développent trop vigoureusement l'année de la plantation, ce qu'il vaut mieux faire, c'est les greffer à l'automne, en fente ordinaire ou à la mayorquine. Ici pas de pleurs, et température élevée, tout ce qu'il faut pour réussir. Et s'il y a des manquants, tout peut être repris et réparé au printemps.

La Reconstitution dans le Valais

Dans le « district de Sierre » où le phylloxéra n'a pas encore paru, mais où il pénètrera certainement un jour peut être prochain, la vigne est conduite d'après une méthode spéciale, dite à « la Valaisanne », qui a été décrite dans ce journal en 1917 (Tome 2, page 105). Voici en quoi elle consiste :

Le vignoble est établi comme suit. Dans la parcelle à planter — pas de défoncement — on creuse un fossé dirigé suivant la pente, puis plus loin un autre fossé et plus loin encore un autre fossé parallèles au premier, et ainsi de suite.

Dans chaque fossé, on plante deux lignes de ceps, le comblement est réalisé peu à peu. Cinq ans plus tard, la « ligne d'avancement » est provignée dans un fossé contigu au premier : on a donc trois lignes. Cinq ou six ans après, la nouvelle ligne d'avancement (la 3e), est provignée à son tour, d'où quatre lignes et ainsi de suite, jusqu'à ce que le 2e fossé primitif soit atteint. Pour peupler une planche de 8 lignes, il faut 20 à 25 ans. C'est ainsi le même cep qui est provigné sur toute la largeur de la planche, qu'on appelle « Versanne ». C'est lui qui forme les 7 lignes sur 8 de cette planche.

La dernière ligne d'avancement rencontre la 2e planche ; elle continu à être provignée à la place de la première ligne de cette planche puis de la deuxième ligne — qui sont arrachées et ainsi de suite.

Les plantations de mille ans et plus n'ont ainsi que des souches de 25 ans.

C'est, comme on voit, le renouvellement de la vigne par provignage, à peu près tel qu'il était pratiqué dans l'Est de la France.

Ce couchage périodique des souches fait évidemment apparaître des racines sur la partie couchée ; et l'on s'est demandé si ces nouvelles racines n'assureraient pas une résistance suffisante au phylloxéra.

Il est incontestable qu'elles accroissent la puissance de la partie couchée, naissant et se développant dans de la terre remuée, aérée, souple et améliorée du fossé de provignage. — La fabrique d'engrais chimique pour les vignes cultivées à la Valaisanne, disent les vignerons, c'est *la pelle*. — C'est du reste pour rajeunir, donc rendre plus puissant qu'on provigne. Et ainsi le provignage doit permettre à la vigne de résister plus longtemps au phylloxéra. Mais pas indéfiniment, à moins qu'il ne soit annuel et encore ! Mais pratiqué tous les 5 ou 6 ans, il doit être assez peu efficace.

Comme le disent M. Faës, puis M. A. Rey, président de la Société d'Agriculture de Sierre, dans un article sur la Reconstitution de cette partie encore indemne du Valais, il faudra très vraisemblablement renoncer à cette pratique culturale si originale, pour adopter la méthode *Vaudoise* : planter des greffés-soudés, qui ne pourront être provignés.

Pour éviter les gelées de printemps

Les moyens à employer sont connus pour la plupart. Il s'agit d'abord de retarder le débourrement. On y arrive par une taille ou une retaille tardive. On y arrive aussi par le badigeonnage ou la pulvérisation sur les coursons et les longs bois d'une solution de sulfate de fer de 30 à 40 o/o, froide, bien que la solution chaude, d'après M. Skawinski, soit encore plus efficace. Il peut bien arriver que quelques bourgeons aient un retard définitif ; cela n'a pas en général une grande importance.

Le *Progrès* à fait connaître les procédés employés en Amérique pour la production de fumée et de chaleur : on cherche non seulement à empêcher le refroidissement de l'atmosphère, mais à la réchauffer. La méthode est d'origine française, mais elle est appliquée en Amérique, où les goudrons et pétroles sont abondants.

Quelques fumigènes de la guerre ont été expérimentés il y a quelques années sans grand succès. Comme on sait, on produit maintenant d'épais brouillards pour masquer à la vue de l'ennemi, des villes, des villages, en somme de grandes étendues.

Les syndicats devraient expérimenter ces nouveaux fumigènes — que, très probablement, l'Etat mettrait à bon compte à leur disposition.

L. Ravaz.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

---

Campagne 1931-1932 (Mois de Février)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sortis des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Février	Total depuis le début de la campagne	Mois de Février	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	6.824	35.992	24.002	134.348	49.102
2	Aisne	1.049	5.093	25.347	137.555	59.437
3	Allier	3.200	20.688	44.907	243.58[illegible]	74.995
4	Alpes (Basses-)	342	3.349	4 683	25.743	5 974
5	Alpes (Hautes-)	604	4.096	7.714	42.209	11.369
6	Alpes-Maritimes	813	5.005	45.134	262.549	70 502
7	Ardèche	33 585	155.914	22.885	123.021	35.415
8	Ardennes	»	«	13.239	70.116	34 248
9	Ariège	1 241	5.432	10.294	51.212	9 684
10	Aube	2.053	15.788	33.664	172.724	66 688
11	Aude	381.685	2.342.999	51 323	235.370	150.479
12	Aveyron	5 151	22.747	34 067	173.840	26 407
13	Bouches-du-Rhône	64.035	368.092	94.526	462.797	153.798
14	Calvados	»	»	10.950	50.028	37.731
15	Cantal	67	263	21.790	124.365	25.816
16	Charente	81.696	213.600	25.945	131.639	44.236
17	Charente-Inférieure	106.788	360.387	33 673	166.089	84 790
18	Cher	8.192	16.471	28.572	156.688	45.883
19	Corrèze	844	4.901	23.346	115.127	25 151
21	Côte-d'Or	8.233	57.393	42.002	233.044	449.643
22	Côtes-du-Nord	»	»	14 899	79 324	32 695
23	Creuse	42	32	26.227	131.476	39.366
24	Dordogne	39 559	178.034	30 091	151.836	45 141
25	Doubs	10	58	38 804	224.638	77 841
26	Drôme	3.056	69.429	12.085	67.449	38.741
27	Eure	«	42	8.767	47.330	20.491
28	Eure-et-Loir	1	49	19 358	107.485	53.372
29	Finistère	»	»	53.430	273.944	98.558
30	Gard	258.205	1.486.547	50.241	266.2 5	104.130
31	Garonne (Haute-)	26.892	136.448	43.545	220.605	54 643
32	Gers	48.241	248.707	14 587	56.050	35 242
33	Gironde	230.514	1.057.206	131.476	690.948	1.136.434
34	Hérault	764.340	4.536.089	81 902	430.867	534.292
35	Ille-et-Vilaine	»	»	13.255	74.983	37 682
36	Indre	4.908	23.370	20 775	107.40	27 052
37	Indre-et-Loire	29.228	119.843	38.720	186.826	110 909
38	Isère	11.206	64.149	44 855	255.448	67.655
39	Jura	1.642	9.761	23.469	125.066	55 613
40	Landes	13.624	52.464	21 054	105.660	23 114
41	Loir-et-Cher	41.482	163.936	24 639	121.33[illegible]	58.479
42	Loire	6.195	36.739	92 004	505.362	197.647
43	Loire (Haute-)	263	1.947	36.287	189.623	44.647
44	Loire-Inférieure	23.523	154.438	85 450	426.749	136.170
45	Loiret	4 698	25.165	35.528	188.63[illegible]	83 840
46	Lot	7.953	40.348	15.046	70.084	7 450
47	Lot-et-Garonne	28 674	154.064	24.775	120.784	26.405
48	Lozère	228	1 541	6 829	43.84[illegible]	13 449
49	Maine-et-Loire	46.855	170.473	41 345	189.842	179.460
50	Manche	»	»	4.731	25.434	19 523
51	Marne	5.488	81.152	89.458	466.453	1.348 097
52	Marne (Haute-)	1 4	1.070	23 672	118.698	49 571
53	Mayenne	11	34	3.042	16.983	14.180
54	Meurthe-et-Moselle	412	3.022	73 895	362.740	157.864
55	Meuse	149	720	31.950	155.243	49 924
56	Morbihan	48	423	12 223	78.444	26.860
57	Moselle	540	3.030	22 845	115.884	56 614

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Février	Total depuis le début de la campagne	Mois de Février	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
58	Nièvre	772	6.608	33.387	166.542	60.621
59	Nord	»	»	66.932	367.461	274 406
60	Oise	»	»	21.932	118.244	45.806
61	Orne	»	»	5.451	28.386	15.752
62	Pas-de-Calais	»	»	29.468	161.175	90.782
63	Puy-de-Dôme	4.453	27.055	53.893	304.638	91.037
64	Pyrénées (Basses-)	5.411	23.002	44.275	228.076	54.412
65	Pyrénées (Hautes-)	1.434	5.049	14.647	73.947	19 122
66	Pyrénées-Orientales	204 915	1.544.588	45.579	237.286	143.121
67	Rhin (Bas)	6.674	87.852	23.661	133.124	138 512
68	Rhin (Haut)	16.464	173.076	35.563	220.100	139.609
69	Rhône	28.035	152.100	146.716	760.418	412.647
70	Saône (Haute-)	39	247	36.307	180.018	67.658
71	Saône-et-Loire	35.886	163.670	55.207	291.227	212.401
72	Sarthe	1.497	3.316	12 321	57.449	33.537
73	Savoie	10.716	46.777	32.137	138.472	30 182
74	Savoie (Haute-)	1.553	21.476	16.695	102.143	41.739
75	Direction de la Seine	«	»	495.450	2.622.755	1.594.170
	Direction des droits d'entrée	»	»	257.883	1.375.725	898 052
76	Seine-Inférieure	»	»	73.549	300.494	406 401
77	Seine-et-Marne	8	178	41.728	215.266	96.162
78	Seine-et-Oise	20	144	80.806	438.959	175.830
79	Sèvre (Deux-)	1.866	10.003	21.600	118.584	33 074
80	Somme	«	»	16.659	94.352	37.710
81	Tarn	54.487	308.599	33.404	154.026	58.009
82	Tarn-et-Garonne	17.844	91.280	12.406	59.488	11 372
83	Var	102.247	505.052	51.715	251.438	54 266
84	Vaucluse	71.375	442.431	15.883	82.781	88 941
85	Vendée	8.613	54.988	11.004	90.587	25 507
86	Vienne	19.744	75 548	18.553	93.104	27.335
87	Vienne (Haute-)	27	181	45.85[illegible]	221.038	74.310
88	Vosges	20	249	42.567	215.057	104 160
89	Yonne	10 840	40.588	23 198	121.584	65.888
	Total pour la France.	2.937.996	13.214.913	3.823.088	20.094.168	11.921.278
	Algérie					
	Alger	406.004	2.552.607	30.010	154.4 6	285.715
	Constantine	81.882	524.703	13.202	84.586	20.778
	Oran	455.489	4.598.885	28.652	152.653	965.839
	Total pour l'Algérie	943.375	7.676.197	71.874	389.747	1.180.327

Comparaison avec les années précédentes :

Consommation	taxée	octob. 1925-février 1926..	21.873.949	—
—	—	octob. 1926-février 1927..	20.813.756	—
—	—	octob. 1927-février 1928..	18.295.580	—
—	—	octob. 1928-février 1929..	18.721.617	—
—	—	octob. 1929-février 1930..	20.007.133	—
—	—	octob. 1930-février 1931..	19.389.214	—
—	—	octob. 1931-février 1932..	20.094.168	—

LES MACHINES NOUVELLES

AU XIe SALON DE LA MACHINE AGRICOLE (1)

II. — Machines de récolte et de préparation des récoltes

M. Lagauche, constructeur à Bezannes (Marne), propose de munir la moissonneuse-lieuse de ses « fuseaux-tournants » destinés à rabattre la récolte sur le tablier pour faciliter la coupe des récoltes versées.

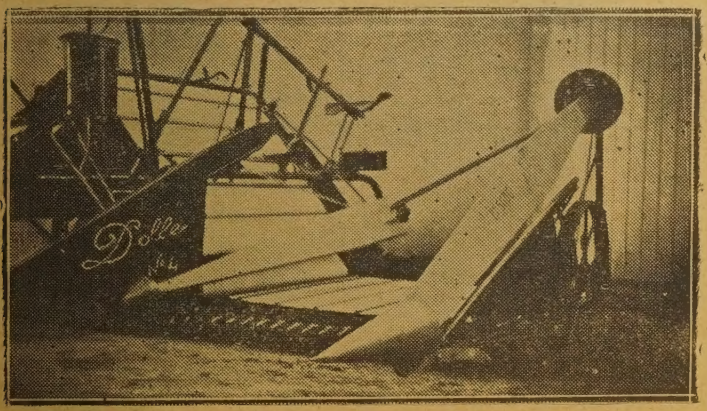

Fig. 6. — Moissonneuse-lieuse munie des « fuseaux tournants » Lagauche.

Comme on le voit sur la figure 6, ces « fuseaux » sont constitués par deux planches, l'une losangique à l'extérieur, l'autre triangulaire à l'intérieur, inclinées sur l'horizontale et animées d'un mouvement saccadé de rotation.

Les Etablissements Métivier, de Joinville-le-Pont (Seine), présentent leur toile de lieuse « Linusable » bordée d'une façon spéciale, pour éviter les déchirures qui se produisent sur les bords, surtout au voisinage des baguettes.

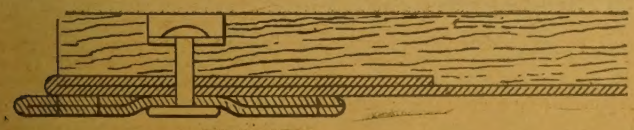

Fig. 7. — Une coupe transversale du bord de la toile Linusable des Etablissements Métivier.

Au lieu d'être rabattu à l'intérieur, c'est-à-dire du côté des rouleaux, l'ourlet est rabattu à l'extérieur, du côté des baguettes (fig. 7), et ces baguettes sont amincies à leurs extrémités de l'épaisseur de l'ourlet. L'ensemble est complété par une bande de renforcement, en tissu spécial, simple sous

(1) Voir page 287.

les rivets, double sur les côtés, et dont la longueur est un peu inférieure à celle de la toile pour tenir compte de la différence des rayons de courbure au passage des rouleaux.

Pour la récolte des betteraves, les Ateliers Melin, de Soissons (Aisne), présentent leur « Tapeur », destiné à décrotter les betteraves sur le terrain avant leur chargement. Il est constitué par un coffre en bois formant bec à

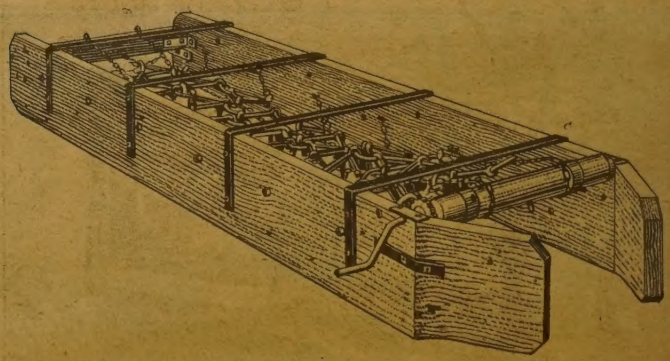

Fig. 8. — Le « Tapeur » des Ateliers Melin.

sa partie postérieure (fig. 8) et dans lequel se trouvent des éléments décrotteurs assemblés par une chaîne et rappelant les éléments triangulaires d'une herse traînante. Les betteraves étant arrachées, décolletées et placées en chaîne sur le champ, on fait passer le tapeur à cheval sur une chaîne, les racines sont secouées et disposées, après le passage de l'appareil en une chaîne de 0 m. 40 de largeur. Un treuil permet de relever les éléments décrotteurs pour le transport sur route.

Nous en arrivons ainsi aux machines de préparation des récoltes.

M. Bouquet, à Issoudun (Indre), a présenté, l'an passé, un ingénieux calibreur de grains basé sur le principe suivant : la marchandise à calibrer se déplaçait le long d'un tambour cylindrique contre lequel se trouvait une cloison fixe appelée « vanne », et dont la distance à la surface du tambour allait en augmentant depuis l'extrémité à laquelle arrivait le grain jusqu'à l'autre extrémité ; le produit à calibrer, se déplaçant en somme devant un orifice à largeur progressivement croissante, arrivait à trouver un espace suffisant pour passer et qui correspondait précisément à son calibre.

Cette année, dans l'appareil présenté appelé « Productor », la « vanne » est remplacée par un cylindre parallèle au premier (fig. 9) et, pour augmenter le débit de l'appareil, un 3me cylindre, jouant le même rôle que le second, complète l'ensemble, de façon à avoir deux fentes de calibrage au lieu d'une. Le calibreur est associé à un trieur.

Les Etablissements Dubert et Serre, de Toulouse, ont également amélioré et transformé leur dépouilleuse de maïs, dont nous avions donné le principe fort ingénieux dans le *Progrès Agricole et Viticole* du 5 avril 1931

La section des rouleaux a été quelque peu modifiée ; on a réuni, sur un même bâti, quatre dépouilleuses du modèle primitif et on a monté l'ensemble sur roues de façon à en faire une dépouilleuse routière à grand rendement (fig. 10).

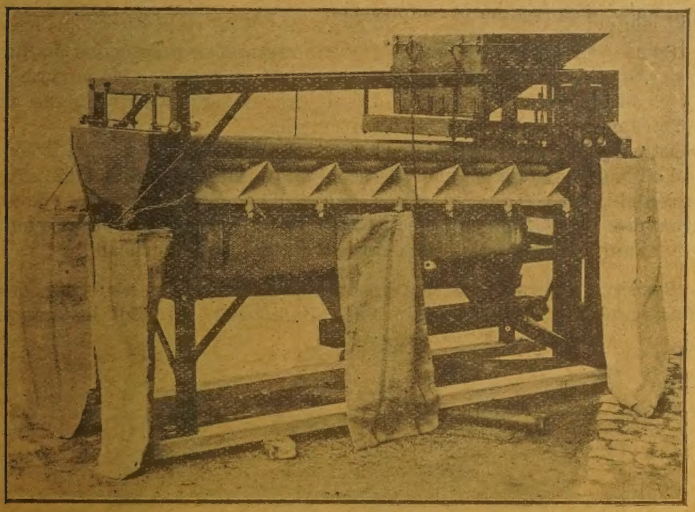

Fig. 9. — Le trieur-calibreur « Productor » de M. Bouquet.

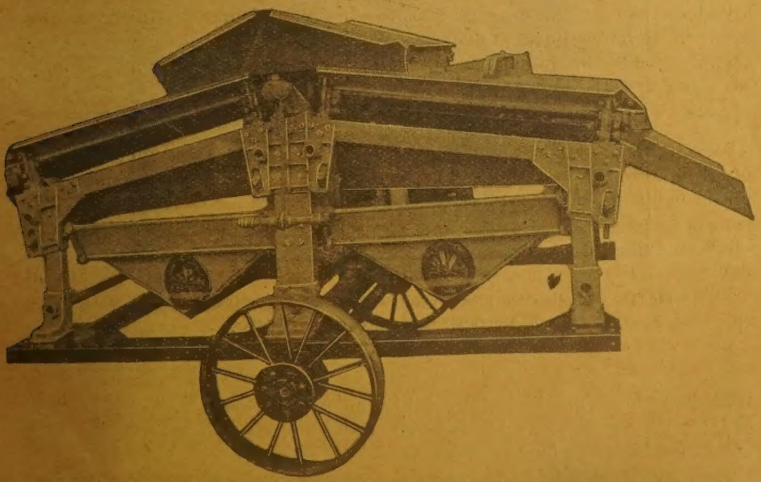

Fig. 10. — Dépouilleuse de maïs routière, à grand rendement, des Etablissements Dubert et Serre.

Les Etablissements MAYER, de Cologne (Allemagne), présentent le trieur « Ultra » : dans le cylindre alvéolaire du trieur, et au voisinage de sa surface, tourne, en sens inverse de celui du cylindre, un moulinet ayant pour but d'étaler la couche de grains sur une plus large surface du cylindre et d'augmenter la durée de contact de chaque alvéole avec le produit à trier, et, par suite, d'en faciliter le remplissage.

La SOCIÉTÉ COMMERCIALE de MÉCANIQUE INDUSTRIELLE et AGRICOLE de Stockerau (Autriche) a mis au point son trieur sélectionneur « Mammouth », dans lequel le courant d'air destiné à l'enlèvement des matières légères, au lieu d'être vertical, est incliné sur l'horizontale.

De cette façon, au lieu de projeter les grains verticalement en l'air, le courant d'air leur communique une vitesse initiale faisant un certain angle avec l'horizontale, de sorte que ces grains, animés d'un mouvement parabolique, peuvent être plus facilement sélectés par un plan récepteur et ne risquent pas de monter et descendre longtemps suivant la même verticale.

La SOCIÉTÉ FRANCO-ALLEMANDE de MACHINES AGRICOLES et INDUSTRIELLES de Paris présente sa botteleuse-presse « Bubi » (fig. 11), dont le tampon

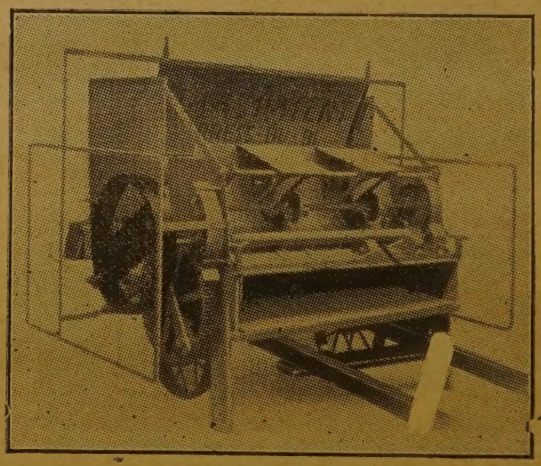

Fig. 11. — Botteleuse-presse « Bubi » de la SOCIÉTÉ FRANCO-ALLEMANDE de Machines Agricoles et Industrielles.

emballeur décrit une trajectoire qui est un arc de cercle, ce qui permet de réduire l'encombrement de l'appareil. Cette botteleuse, montée sur deux roues, est légère et facile à déplacer.

Enfin, dans cette catégorie, nous trouvons le « Glouton », machine originale à fendre les trognons de choux, construite par les Etablissements MOULLEC, de Quimper (Finistère) : les tiges de choux, prises entre trois

pignons dentés constituant des mâchoires molletées, sont poussées vers un couteau fixe, à plusieurs lames disposées en étoile. La tige est fendue, en autant de languettes qu'il y a de branches à l'étoile. La figure 12, qui repré-

Fig. 12. — Le « glouton », machine à fendre les trognons de choux des Etablissements Moullec.

sente un « glouton » en action, permet, d'ailleurs, de se rendre facilement compte du fonctionnement de cette machine qui semble devoir rendre des services dans les régions où l'on cultive le chou fourrager.

III. — Machines diverses

Les Ateliers Melin, de Soissons (Aisne), présentent une nouvelle roue fer et bois, à moyeu en fonte, les rayons, constitués par deux fers plats accolés et pliés en triangle à base curviligne de façon à doubler une fraction de la jante, sont enfoncés dans des mortaises pratiquées dans le moyeu et sont retenus par deux frettes posées à chaud. Tout en étant solide, la roue peut ainsi présenter une plus grande élasticité.

M. Félix, de Paris, a mis au point son « Rectificateur P. L. O. » destiné à redonner facilement et rapidement le grain et le biseau aux meules utilisées pour l'affutage des sections des lames de faucheuse et de moissonneuse.

M. Corblin présente une pompe à ressort pour puits profonds.

On sait que, dans les pompes à commande hydraulique, autrefois connues sous le nom de « pompes sans limite », dont le prototype actuel est l'hydropompe Mengin, deux petits corps de pompe identiques sont reliés entre eux par deux tubes hermétiques. Chaque tube part d'une extrémité d'un corps

de pompe et aboutit à une extrémité de l'autre. Dans chaque corps de pompe, peut se mouvoir un piston. Si l'ensemble est rigoureusement plein d'eau que l'on peut supposer incompressible à de faibles pressions, à tout mouvement du premier piston correspondra un mouvement rigoureusement identique du 2me piston. C'est ce qui constitue la commande hydraulique. Il suffit de placer un des deux corps de pompe au fond d'un puits de n'importe quelle profondeur, de rendre son piston solidaire de celui d'une pompe aspirante et foulante, pour élever l'eau de ce puits en agissant sur le piston du 1er corps de pompe placé n'importe où en surface.

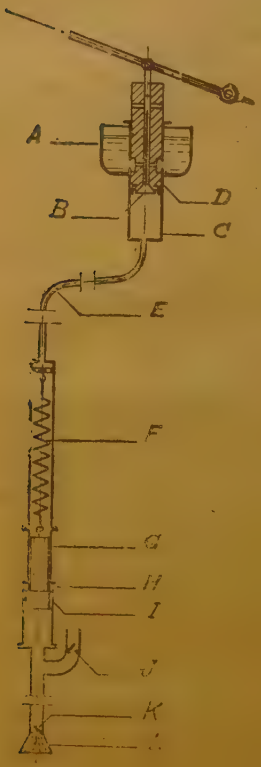

Fig. 13. - Schéma de la pompe à ressort pour puits profonds de M. Corblin.

Légende. — *A*) Petite cuvette pour compenser les fuites.

B) Poinleau de rempliesage commandé en haut de la course.

C) Corps de la pompe de surface.

D) Piston de la pompe de surface.

E) Tuyauterie de petit diamètre constituant la commande hydraulique.

F) Ressort de rappel équilibrant la pression due à la colonne d'eau du tube E.

G) Petit piston.

H) Trous pour le passage de l'eau ou de l'air.

I) Piston de la pompe de fond.

J) Clapet de refoulement.

K) Clapet d'aspiration,

L) Crépine.

M. Corblin supprime un des deux tubes constituant la commande hydraulique, le piston de la pompe de fond ne peut donc plus se déplacer que dans un sens puisqu'on le suppose dans un puits dont la profondeur dépasse la hauteur normale d'aspiration de l'eau. Aussi, pour qu'il puisse se déplacer en sens contraire et revenir à son point de départ, le constructeur remplace le tube supprimé par un ressort qui rappelle le piston dans sa position première.

Au reste le schéma de la figure 13 permet de comprendre facilement la constitution et le fonctionnement de cette pompe : à la surface, se trouve un corps de pompe C dans lequel se meut un piston D. Il est relié par une tuyauterie de petit diamètre E (commande hydraulique) à un autre corps de pompe placé au fond du puits dans lequel se trouve un petit piston G constamment rappelé vers le haut par un ressort F. Sous ce corps de pompe, se trouve une pompe aspirante et foulante avec clapet d'aspiration K, clapet de refoulement J, crépine L, et dont le piston I est solidaire du petit piston G (en réalité, ces deux pistons I et G constituent un piston différentiel).

Le fonctionnement est simple : supposons l'ensemble rempli d'eau, abaissons le piston D de la pompe de surface, la masse d'eau contenue dans le tube E communique le mouvement au piston G qui s'abaisse à son tour en tendant le ressort F et en poussant le piston I qui chasse l'eau de la pompe aspirante et foulante dans la colonne de refoulement ; soulevons maintenant le piston D, la masse d'eau du tube E ne peut le suivre naturellement puisque nous sommes à plus de 7 à 8 m. de profondeur, limite pratique de la hauteur d'aspiration, et les deux pistons G et I ne pourraient pas remonter, le ressort F vient alors à leur aide en les rappelant dans leur position première, l'aspiration a lieu dans la pompe aspirante et foulante et le cycle recommence. Il suffit de régler le ressort F de façon qu'il équilibre la pression due à la colonne d'eau du tube E.

Pour que le piston I puisse se mouvoir dans son corps de pompe, on a ménagé en H des trous pour le passage de l'eau ou de l'air.

Enfin, un dispositif simple est prévu pour compenser les fuites qui pourraient se produire dans la canalisation E : autour du corps de pompe de surface C, se trouve une petite cuvette A, pleine d'eau, qui est mise en communication avec l'intérieur du corps de pompe C, donc avec la canalisation E, par le pointeau B, chaque fois que le piston D arrive en haut de sa course.

Les fuites sont ainsi automatiquement compensées et aucune introduction d'air dans le tube de commande hydraulique n'est possible.

Ce dispositif ingénieux permet, par la suppression d'un tube de commande, de réduire le prix de l'ensemble.

Enfin, M. Staub, de Courbevoie (Seine), présente sa dynamo « V $\pm$ v » dont l'induit et l'inducteur sont constitués chacun par deux enroulements. C'est, en quelque sorte, deux machines dans une même carcasse.

Sur l'induit, on recueille :

1° A l'aide de balais à position à peu près fixe, comme dans les génératrices courantes, le courant normal d'utilisation à tension V produit par les enroulements principaux ;

2° A l'aide de balais auxiliaires, à position variable, un courant d'appoint à tension variable $\pm$ *v* produits par les enroulements secondaires.

Ce dispositif permet de marcher en parallèle avec une batterie d'accumulateurs d'un nombre quelconque d'éléments, donc, pratiquement, inférieur à celui d'une batterie-tampon utilisée dans les conditions ordinaires, ou encore d'alimenter deux circuits d'utilisation à des tensions différentes.

Dans le fonctionnement en moteur, le simple déplacement des balais mobiles permet d'obtenir un couple démarreur important, une mise en vitesse très progressive, et, pendant le travail, une large gamme de vitesses.

Cette machine peut également servir à convertir un courant continu de tension V en un courant continu de tension différente.

Nous avons pu constater sur une dynamo en fonctionnement que la commutation se faisait bien pour n'importe quelle position des balais auxiliaires.

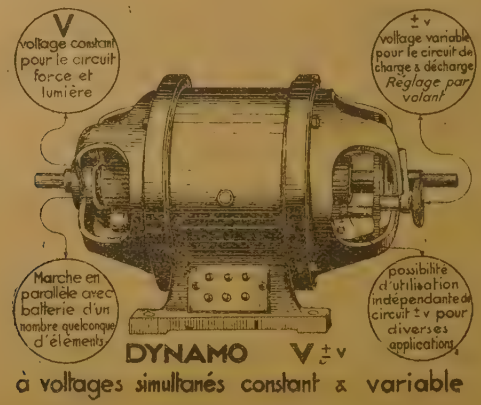

Fig. 14. — Dynamo « V ± v » de M. Staub.

En définitive, on voit que, comme l'an passé, cette section des machines nouvelles présentait d'heureuses et ingénieuses innovations et que les constructeurs étaient très largement représentés.

A. Blanc.

SUR LE CARIGNAN

Dans mon vignoble de Montagnac (Hérault) où j'ai 40.000 pieds de Carignan plantés tout greffés sur Rupestris du Lot depuis 1898, la production se maintient dans une moyenne de 70 hectolitres à l'hectare donnant un vin coloré, dosant de 11 à 12°5 de première qualité faisant prime.

La reconstitution a été faite à l'époque où le négociant achetait le vin à la tasse, il recherchait les vins colorés, brillants, ayant de la mache et alcooliques. Ce qui explique que j'avais délaissé l'Aramon dans une région où ce cépage était presque exclusivement planté. Aujourd'hui, malgré que le commerce ait changé sa manière d'acheter, j'ai toujours tiré bon parti de mon vin vu sa coloration, son brillant et son degré.

On reproche au Carignan d'être exposé aux attaques de l'oïdium. Mais cette maladie peut être facilement combattue si on a soin de faire des soufrages avec du soufre pur lorsque les bourgeons n'ont que quelques centimètres de longueur. Il a sur l'Aramon, en plus de la qualité de son vin, cette supériorité d'être à port érigé, ce qui permet de faire les cultures avec des appareils attelés durant le temps de sa végétation, ce qui est à considérer vu la main-d'œuvre et son prix.

Enfin ce cépage tout en étant d'une mise à fruit hâtive, débourre tard, ce qui est important pour les terrains exposés aux gelées.

Le Carignan est un plant qui a rendu des services et qui en rendra encore, nous en sommes convaincu.

Ed. ZACHAREWICZ.

EN BASSE-BOURGOGNE

Février 1912 — Février 1932

Du 28 janvier au 5 février 1912 avait régné dans l'Yonne une « vague de froid ».

La température s'était abaissée à 17°6 au-dessous de zéro. Cela a provoqué « la Champelure » ou gelée de bras de souches qui, en général, restent indemnes jusqu'à l'abaissement de 15 degrés.

Il y eut plus tard une gelée blanche le 14 avril (à — 3°). Elle dut se faire sentir sur les jeunes bourgeons ; de plus, le mois de juillet et août a été froid. Néanmoins, la vendange s'annonçait passable en quantité et qualité si une gelée à 4 degrés le 7 octobre n'avait compromis les cépages tardifs.

Dans tout cela, on ne peut guère décréter l'influence de la gelée de février.

C'est pourquoi, il ne faut rien inaugurer de la vague de froid que nous venons de subir durant juste une semaine du Mardi-Gras 10 au lundi soir 15 février.

D'autant plus que certaines souches étaient protégées par la neige. Nous ne disons pas certaines vignes, car cette neige microscopique, légère, non adhérente était nulle par place et poussée par le vent en d'autres lieux que l'on croit abrités, par exemple, sous les tuiles et même les joints des fenêtres.

Le minimum de 16 degrés fut atteint dans la matinée du 12 février 1932.

***

Cette situation donne le temps de préparer les échalas et de choisir les porte-greffes. On s'est aperçu à Saint-Bris que le Mourvèdre × Rupestris 1202 était phylloxérable en sol marno-calcaire.

On pense le remplacer par les Hybrides Berlandieri × Rupestris, 251 × 50 Couderc, 31 Richter, 110 Richter, 99 Richter ou 57 Richter, quand le calcaire dépasse 30 pour cent.

Au-dessous, on reviendra aux Riparias × Berlandieri 161 × 49 — 420 A et 34 E. M. ou bien au Rupestris du Lot.

Vers 10 o/o de calcaire, on continuera à employer les Riparia × Rupestris 3306 et 3309.

Une vigne expérimentale sera établie.

***

L'hiver est le temps des réunions.

On a rappelé devant la Société Vigneronne les débuts des concours de greffage vers 1893. Nous nous rappelons l'affluence d'alors sous la Halle d'Auxerre (remplacée par l'Hôtel des Postes).

On eut vite fait de former des milliers de greffeurs. Peut-être depuis a-t-on trop importé de racinés mal adaptés au pays, au lieu de continuer chacun sa petite pépinière d'où sélection et comparaisons multiples.

On a publié les chiffres suivants pour la vendange de vins blancs entourant Chablis, récolte 1931 :

Grand-Chablis	10.273 hectolitres.
Chablis	8.392 —
Bourgogne des environs de Chablis	24.365 —
Sans droit à appellation	5.695 —

Les cours varient de 150 à 450 francs la feuillette de 136 litres, soit la moitié ou le prix des années précédentes.

Ces chiffres sont extraits de publications de la Côte-d'Or, les journaux de l'Yonne restent muets à ce sujet.

* * *

Les incidents ne manquent pas autour du cru que les titulaires défendent contre une extension qu'ils déclarent exagérée.

Le poète vigneron Maurice Duplessis leur écrit :

« Laissez les Chablisiens au sein de leur pays,
Ils sauront bien, eux-mêmes, gouverner leur Chablis.
Car ils ne veulent plus de tous ces étrangers
Qui viennent sur nos ruines se moquer notre nez.
Et si je parle ainsi, c'est que je ne veux pas
Que notre si beau nom soit réduit aux abois.
Qu'une bande de loups, venus de tous pays
Viennent, en Gargantuas, se disputer Chablis. »

* * *

La tâche du vigneron est toujours malaisée. Il lui faut lutter avec les intempéries, les maladies de la vigne et du vin, lutter avec les commerçants et avec les vignerons eux-mêmes. Et ce n'est pas le plus facile que la self-discipline. Il l'est davantage de demander des lois douanières !

Gurgy-sur-Yonne, fin février 1932.

Pierre LARUE,
Docteur de l'Université,
Ingénieur Agronome.

SITUATION AGRICOLE DU MAROC

au 15 Mars 1932

Il a plu, il pleut, et il semble bien qu'il pleuvra encore ; les moyennes pluviométriques sont « rattrapées » à peu près partout. Les pluies ont eu lieu par rafales, accompagnées de vents parfois très violents ; mais on n'a pas signalé de forts dégâts dus au vent.

Les *céréales* et *cultures d'hiver* ont repris une vigueur normale, et certaines portent en elles de très beaux espoirs. Malheureusement la végétation spontanée a, elle aussi, pris un développement énorme, et les mauvaises herbes vont, dans quelques cas, étouffer les cultures malgré les désherbages à la main beaucoup trop lents.

Les *cultures de printemps* bénéficient d'un temps idéal. On a beaucoup semé en maïs, pois-chiches, sorghos, etc... Les levées ont été rapides et régulières, et les jeunes plants « partent » vigoureusement.

A la vigne, comme on s'y attendait, les débourrements sont lents. Quelques bourgeons ont timidement éclaté leurs « bourres » protectrices ; et il semble bien que le départ vrai de la vigne, n'aura lieu, en moyenne, que du 20 au 25 mars... s'il y a du soleil, d'ici là, suffisamment.

Des conditions excellentes pour la vigne et les fruitiers sont réalisées par les chutes d'eau massives de février et mars ; mais cela prépare un milieu favorable aussi au développement des cryptogames parasites en cas de pluie opportune.

Tout est à craindre dès le départ de la végétation et l'on sait trop, par de cruelles expériences, que les attaques en cette période anéantissent la récolte sans recours. C'est dans 2 ou 3 semaines que se jouera le sort de la récolte de cette année.

Aussi prépare-t-on activement les traitements. A mon sens, il faudrait traiter, dès maintenant, avec des bouillies bordelaises neutres concentrées, en couvrant bois et œils. Ce traitement remplacerait tant bien que mal les traitements d'hiver négligés en général.

Les *conditions économiques* générales sont, ici aussi, mauvaises : ralentissement des affaires, chômage, mévontes font sentir leurs effets douloureux.

Pourtant on croirait sentir un renouveau de confiance, timide encore il est vrai.

Quant aux *acridiens*, qui rôdent toujours en bordure et sur les 2 versants de l'Atlas en vols plus ou moins denses, ils ont trouvé dans les conditions atmosphériques leur adversaire le plus implacable. Cloués au sol par leurs ailes mouillées, ils sont décimés par vols entiers par les maladies.

N.

QUESTIONS DIVERSES

1° *Situation du vignoble marocain*

A une question posée par M. Barthe, le Ministre des affaires Etrangères à répondu ce qui suit :

a) *européen* : le protectorat de la France ayant été institué en 1912, la résidence générale à Rabat ne possède pas de statistiques concernant l'année 1910. On peut seulement indiquer que les surfaces plantées en vignoble à cette époque étaient très faibles, puisque, en 1914, elles n'atteignaient que 190 hectares. En 1928, elles comprenaient 6.300 hectares ; en 1931, 13.500 hectares. Sur cette dernière superficie, 7.500 hectares environ sont en production ;

b) *indigène* : les statistiques du tertib révèlent qu'en 1930 le vignoble cultivé à l'européenne atteignait 66 hectares. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les vignes en plantation indigène irrégulière dont le recensement est effectué par pied et qui d'après les statistiques s'élevaient, en 1930, à 14.566.870 pieds ;

2° et 3° le Gouvernement du protectorat, dûment averti à maintes reprises par le Gouvernement français de ce que les produits vinicoles marocains ne pourraient jamais espérer bénéficier d'un contingent d'admission en franchise en France et en Algérie, s'est, dès le début, préoccupé de l'avenir de la vigne au Maroc. Il a, de tout temps, mis en garde les colons contre les graves inconvénients d'une surproduction éventuelle. En présence de l'augmentation des plantations, le Gouvenement du protectorat a mis récemment

à l'étude le problème de la limitation de la production viticole en s'inspirant de la législation française en cette matière et en s'efforçant de réduire principalement la grosse production des vins ordinaires. Il envisagerait, également, les moyens d'arriver, par une politique d'encouragement, au remplacement progressif de la production de vins courants par des productions spéciales telles que : vins de liqueurs, etc. En outre, le Gouvernement du protectorat compte mettre en application, dans un bref délai, une nouvelle réglementation de la vinification et du commerce des vins, destinée à lutter efficacement contre les fraudes et à éliminer les vins de faible degré ».

Plantations nouvelles en Algérie.

On nous écrit :

« Quant aux plantations nouvelles, vous savez que j'ai un champ de « 40 hectares qui était prêt à être planté et qu'il n'y a plus rien à faire ; « mais on a encore rien fait au sujet des plantations nouvelles *chez les « arabes. Ils ont planté cette année plus que ce que je ne les ai jamais vu faire*, « sans aucune déclaration bien entendu.

« Je compte et tous les colons comptent bien que la régie va se mettre en « branle et appliquer les sanctions prévues sans défaillance, sans quoi il est « inutile de voter des lois si certaines catégories de gens font semblant de les ignorer...

« A noter que dans une seule commune qui est encore en plein bled on a « acheté l'an passé chez les arabes en vendange fraîche de quoi couler « 5.000 hectos de vin. Tous les arabes plantent tant qu'ils peuvent ».

J.

Il s'agit peut-être de petits vignobles qui veulent devenir grands - et légalement.

Amélioration de la semence

Dans l'*Italia vinicola*, M. A. Marescalchi rend compte des recherches effectuées par M. le Docteur G. Tallarico pour préciser les conditions qui assurent la formation de la meilleure semence — et des résultats qu'il a obtenus. Elles ont porté sur le blé.

Ces résultats sont curieux et d'un haut intérêt...

On peut penser que les facteurs qui agissent le plus durant le développement de la plante sont le travail du sol, la fumure, les soins culturaux, etc. Ils n'y nuisent pas.

Mais les bonnes et les mauvaises récoltes sont aussi sous la dépendance des facteurs qui ont agi, l'année précédente, pendant la formation du grain dans la plante-mère, — et même, pendant la période de repos ou de conservation qui a suivi.

Les plantes-mères ont été étudiées sous les aspects les plus divers : en modifiant le climat où elles vivent, en altitude et latitude ; en rendant le milieu plus défavorable par l'aridité ou par l'appauvrissement du terrain ; en abrégeant le cycle évolutif, et enfin en les mutilant.

Résultats : 1° Les semences d'une même variété cultivée depuis des siècles dans une plaine, transportées à 400 mètres d'altitude sous un climat et dans

un terrain analogues, y produisent des grains qui, semés dans la plaine d'origine, donnent une augmentation de production de deux quintaux par hectare.

Les semences provenant des terres élevées sont donc préférables à celles provenant des plaines. Il en est ainsi, d'après M. Costantin, de la pomme de terre, de la canne à sucre, etc. ;

2° La latitude joue aussi un rôle. Des grains transportés de Paris et de Londres en Calabre et retournés l'année d'après à leur pays d'origine, y donnent une production supérieure de deux quintaux à celle des grains sédentaires ;

3° La réduction du cycle évolutif est aussi favorable à la formation de bonne semence. Il en est de même des mutilations infligées aux plantes-mères ;

4° Pendant la conservation, les semences bien exposées à l'air ont un rendement réduit — parce que trop aérées semble-t-il ;

5° Il résulte encore des recherches de l'auteur que les semences venues sur des plantes cultivées en terrain aride donnent un rendement supérieur de 3 à 5 quintaux à celui des semences venues de terrain humide :

Le grain formé par l'aridité emploie la majeure partie de son énergie à produire du grain plutôt que de la paille. Le rapport G/P passe de 1/3 à 2/3.

Au reste, les années de bonne semence sont des années sèches.

Il conviendrait donc de mettre toujours de côté comme matériel à semer les récoltes faibles obtenues en année sèche, afin d'avoir l'année d'après et les suivantes de très bons reproducteurs.

Par contre : une semence venant d'une terre calcaire de fertilité médiocre mise en terre fortement fumée, donne d'abord une grosse production ; mais les années suivantes la production est moindre. C'est que la capacité reproductive est diminuée dans la phase maternelle par la suralimentation ; elle est au contraire exaltée par les privations alimentaires. — Ainsi en est-il du reste pour les peuples. Les peuples misérables, dont le régime alimentaire est pauvre en protéine, sont ceux qui ont la plus haute natalité. Et ceux qui, sortant des maux d'une longue guerre, ou d'une période de privations alimentaires, ne sont-ils pas aussi les plus prolifiques !

La semence de blé, etc..., dégénère, en effet, au bout de deux ou trois ans dans certaines localités, et il faut la changer. Elle se maintient intacte dans d'autres, qui occupent des situations plus ou moins surélevées ou des terrains maigres ou secs.

Il en est de même de la pomme de terre et de beaucoup d'autres plantes, qui ne se maintiennent fertiles que dans certaines situations — dégénérant dans d'autres.

Cela peut tenir aussi à l'opposition de développement qui existe entre les tissus embryonnaires reproducteurs, graines — et les tissus somatiques : le corps de la plante. Quand ces derniers l'emportent, la graine avorte ou se développe mal : dans le cas contraire, plante faible, c'est le grain qui l'emporte. Les choses se passent de même chez la vigne. Comparez vignes greffées sur Rupestris et sur Riparia, — et comparez aussi géants et nains.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et entrepôts.** — *Du Moniteur Vinicole.* — Il semblerait, dans les entrepôts parisiens, que la huitaine écoulée ait amené une légère recrudescence des demandes, et quelques affaires plus intéressantes aient pu être traitées. Ce n'est évidemment pas grand'chose, mais on serait très heureux si ce mouvement pouvait prendre quelque ampleur. Les arrivages, par fer et par la Seine, se font toujours avec régularité, mais chaque envoi est généralement d'importance assez relative.

En ce qui concerne les prix, on est resté aux niveaux précédents. Ce sont toujours les taux de 125 à 145 fr, que l'on demande, de gros à gros pour les vins rouges du Midi faisant de 8 à 10°. On a encore proposé, par ailleurs, des vins d'Algérie rouges titrant 11°, sur le pied de 145 à 150 fr. environ.

Les ordres du commerce de détail n'appellent aucun commentaire spécial et ont gardé la même allure calme et fragmentaire.

GARD. — **Nîmes.** — *Cours de la Commission officielle.*

Vins rouges	Cours en 1931	Cours du 14 mars	Cours du 21 mars
8°		Aramon de plaine et	Aramons de plaine et
8 à 9°	Aramon 15,00 à 16,50	supérieur 9,25 à 9,75	supérieurs 9,25 à 9,75
9 à 10°	Montagne 18 à 19 fr.	Montagne 1er choix	Montagne 1er choix
11°	Costières 18 à 19 fr.	9,50 à 10 fr. 00	9,50 à 10 fr. 00
11 à 12°	le degré	costières 9,50 à 10,50	Costières 9,50 à 10,50
Rosé, paillet, gris		le degré	le degré
Blanc Bourret			

— Fédération des Caves coopératives du Gard. — Maison de l'Agriculture, place Questel, Nîmes. — Ventes effectuées au cours de la semaine du 14 au 19 mars 1932.

Cave coopérative de Beaucaire : 120 hectos vin rouge, 8 degrés 8, à 87 fr 25 l'hecto, retiraison immédiate.

Cave coopérative de Massilargues-Atuech 150 hectos, vin rouge, 8,8 à 85 fr. l'hecto.

Cave coopérative de Quissac : 155 hectos, vin rouge, 8,6, à 80 fr. l'hecto, paiement de sujet.

Cave coopérative de Redessan : 230 hectos de vin rouge, 10 degrés, à 10 fr. le degré, enlèvement immédiat.

Cave coopérative de Lédignan : 300 hectos, vin rouge, 9,3, à 90 fr. l'hecto, enlèvement immédiat.

HÉRAULT. — **Montpellier.** — *Bourse de Montpellier (Chambre de Commerce).*

Vins rouges	Cours en 1931	Cours du 15 mars	Cours du 22 mars
8°	Vin rouge	Vins rouges 8°	Vins rouges 8°
9°	de 13 à 18,50	de 75 à 80 fr.	de 78 à 80 fr.
10°	le degré	9° de 85 à 90 fr.	9° de 85 à 90 fr.
11°		10 à 11° de 95 à 110 fr.	10 à 11° de 95 à 110 fr.
Rosé		Blanc de blanc	
Blanc de blancs		9,50 à 10 fr. le degré	

Cote de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. — La Commission d'établissement des cours des vins et alcools nous communique :

Vins : Rouge : 8 degrés, de 76 à 84 fr. l'hecto ; 9 degrés, de 85,50 à 94,50 l'hecto ; 10 degrés, de 95 à 105 francs l'hecto ; 11 degrés, de 104,50 à 115 fr. l'hecto.

Blanc : de 10 à 11 francs le degré.

Alcools. — Marché très ferme.

Béziers. — (*Chambre de Commerce*).

Vins rouges	Cours en 1931	Cours du 11 mars	Cours du 18 mars
8°.....		9,00 à 10 fr. 00	9,25 à 10 fr. 00
9°.....	Pas de cote	Blancs	Rosés 9 à 9 fr. 50
10°.....		9,50 à 10 fr. 00	Blancs
11°.....		le degré	9,50 à 10 fr. 50
Vins rosés.....			le degré
Vins blancs.....			

Chambre d'Agriculture de Béziers. — Vins rouges, de 9 fr. 50 à 10 francs le degré ; vins blancs, de 10 à 10 fr. 50 le degré.

— Nous pouvons signaler les affaires suivantes :

Près Béziers	: 1.000 hl.	10°2	98 francs.
Près Lignan	: 115 hl.	9°7	95 francs.
Près Lignan	: 115 hl.	9°3	88 francs.
Près Cazouls	: 800 hl.	8°2	82 francs.
Près Montagnac	: 2.200 hl.	9°3	90 francs.
Près Coursan	: 500 hl.	8°8	87 francs.
Près Béziers	: 160 hl.	10°1	92 francs.
Près Béziers	: 1.000 hl.	8°	80 francs.

Pézenas. — **Cours des vins du 19 mars 1932 :**

Vins rouges, de 9 à 10 degrés, de 9,00 à 10 fr. 00 le degré ; vins rosés, de »,"» à 9 fr. 00 le degré ; vins blancs, de 9 à 10,00 ; clairette 9 à 10,00 le degré.

Saint-Chinian. — Cote du 20 mars 1932 : vins rouges, 9°5 à 12°, 92 à 115 francs.

Olonzac. — **Vins rouges 1931 : 9,50 à 10 fr. 00 le degré, avec appellation d'origine Minervois.**

Carcassonne. — Chambre de Commerce. — Cote officielle des vins du 19 mars 1932 : de 9,50 à 10 fr. 00 le degré.

Narbonne. — Chambre départementale d'Agriculture de l'Aude. — Commission des cours. — Vins rouges, de 9 fr. 25 à 10 fr. 50 le degré.

Observations. — Les cours se montrent très fermes.

Chambre de Commerce de Narbonne. — Commission de constatation des cours. — Cours moyens pratiqués du 11 au 17 mars : Vins du Narbonnais jusqu'à 9 degrés, de 9 fr. 50 à 10 fr. le degré ; au-dessus de 9 degrés, de 9 fr. à 9 fr. 50 le degré.

Lézignan-Corbières. — Cours des vins du Minervois et de la Corbière : **Minervois, de 9 à 12°, de 9 fr. 50 à 10 fr. 00.**

Corbières, de 10 à 13°, de 9 fr. 25 à 10 fr. 00 le degré.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (*Chambre de Commerce*).

Vins rouges	Cours en 1931	Cours du 12 mars	Cours du 19 mars
8°.....		8 à 12° de 9.00 à 10 fr.	8 à 12° de 9,50 à 10 fr.
9°.....	16,00 à 17 fr. 00	le degré	le degré
10°.....	le degré		
11°.....			
12 à 13°.....			
13°.....			

Bouches-du-Rhone. — **Marseille.** — Cours officiel des vins. — Marché du 16 mars. — Région : rouge, 9,50 à 10 fr. 25 l'hecto-degré ; blanc, 9,75 à 10 fr. 25 l'hecto-degré ; rosé, 9,15 à 10 fr. 25 l'hecto-degré.

ALGÉRIE — Alger. — Du 12 mars 1932 :

Vin rouge, 1er choix, le degré 9,00 à 9 fr. 50 ; 2e choix, le degré 8 fr. 75 à 8,50; 3e choix, le degré, 7,75 à 8 fr. 50; vin blanc, de raisins rouges, le degré, 9,00 à 9 fr. 50; vin de distillerie, 6,25 à 6 fr. 60 le degré, propriété.

Oran. — Du 12 mars 1932 :

Vin rouge, suivant qualité, le degré, 7,00 à 9 fr.00 ; vin rosé, le degré, 7 à 8,50 ; vin blanc, le degré, 9 à 10

ALCOOLS

Montpellier. — Esprit trois-six, vin les 86 degrés, 730 à »»» fr.; eaux-de-vie de marc 52°, 670 à 680 fr. ; marc à 86°, 690 fr., pris à la distillerie, tous frais en sus, par minimum de 12 pipes.

Narbonne. — Alcools. — Trois-six de vin 86 degrés : de 725 à 735 fr. Trois-six de marc 86 degrés : de 720 à »»» fr. Eau-de-vie de vin de Narbonne 52 degrés : 710 à »«» fr. les 52 degrés.

L'hectolitre nu pris chez le bouilleur, tous frais en sus et par douze pipes au minimum.

Nimes. — Troix-six bon goût 100 degrés, 750 à 760 fr. ; trois-six marc 100° leg., 710 à 720 fr. ; eau-de-vie de marc 52°, 700 à 720 fr.

Pézenas. — 3/6 vin 86°, 650 à »»» fr ; 3/6 marc, 560 fr. l'hecto ; eau-de-vie de vin de Pézenas, à 52°, 400 francs.

Alger. — 3/6 vin 96/97°, extra-neutre, 725 à »»» ; marc, 580 à 625 francs les 100 degrés.

CÉRÉALES

Paris — *Bourse de Commerce* — 22 mars 1932

	Courant	Avril	3 d'Août
	—	—	—
Blé.....	172,50-173 P.	175,50 P.	144,75 P.
Seigle	....	....	....
Avoine noire	....	....	....
Avoine	112,50 P.	113 P.	94 P.

New-York, 18 mars.

Blé roux d'hiver nouveau n° 2, disponible (61 fr. 70) les 100 kilos ; dur d'hiver n° 2 disponible (61 fr. 95) ; bigarré Durum n° 2, disponible (incoté)

Maïs. — Disponible pour l'exportation (51 1/2).

Fret de grains pour le Royaume-Uni 18 à 27 ; pour le Continent 5 1/2 à 8.

Alger. — 12 mars 1932

Blé tendre colon, 1er choix, 172 à 171 ; 2e choix, 171 à 170. — Blé tendre marchand, 165 à 164. — Blé dur colon, 1er choix, 157 à 158 ; 2e choix, 161 à 160. — Blé dur marchand, 143 à 142. — Orge colon, 75 à 74. — Orge marchande, 68 à 69. — Orge Maroc logée, 65 à 66. — Avoine, 91 à 92. — Fèves, féverolles, 84 à 85 fr. — Foin laitier, 50 à 55. — Foin administratif, 38 à 40. — Paille, 25 à 26.

GRAINES FOURRAGÈRES

Sauf spécification contraire, ces cours sont établis en francs, aux 100 kil.

Bourgoin (Isère). — Trèfle violet, 500 à 600 ; luzerne de Provence, 700 à 800 ; vesces de printemps, 125 à 150.

POMMES DE TERRE

En francs aux 100 kilos (entre parenthèses date du mois).

Alger (12), 245.

Limoges (Hte-Vienne) (17), saucisses 65 à 68 ; rondes-jaunes 45 à 46 ; Beauvais 35 à 36. Cours en baisse.

COURS DES ENGRAIS AZOTÉS

	Janvier	Février	Mars
	—	—	—
Sulfate d'ammoniaque, 20,40 o/o azote ammoniacal.	100	101	102.50
Nitrate de chaux 13 o/o d'azote nitrique.....	85	86	87
Nitrate de chaux 15,5 o/o azote nitrique	99	100	101
Ammonitre granulé 15,5 o/o d'azote 1/2 ammoniacal, 1/2 nitrique.....	87	88	89
Nitropotasse 16,5 azote, 1/2 ammoniacal, 1/2 nitrique, 25 o/o de potasse.....	131.50	132.50	133.50
Potazote 12,5 o/o azote ammoniacal, 25 o/o de potasse.	99.75	100.25	—
Cianamide en grains 20 o/o azote ammoniacal.....	101	102	—
Cianamide en poudre huilée 18 o/o azote ammoniacal.....	88	89	—
Nitrate de soude synthétique, 15,5 o/o d'azote nitrique.....	99.75	100.75	101.75

Les 100 kilogr., par wagon, 10 tonnes, gare grands réseaux Hérault, sauf pour la ianamide (départ Marignac) et pour le nitrate de soude synthétique (départ Sète).

COURS DU NITRATE DE SOUDE DU CHILI

LIVRAISON	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai et Juin
Nantes La Pallice Bordeaux	»	»	»	»	98,50	99,50	100,50	101 »	101,50
Port-Vendres Sète Saint-Louis-du-Rhône Marseille	»	»	»	»	99,75	100,75	101,75	102,25	102,75
Strasbourg	»	»	»	»	99,50	100,50	101,50	102 »	102,50

Ces prix s'entendent aux cents kilos brut pour net, par 10 tonnes minimum, marchandise livrée en sacs d'origine non réglés, sur wagon départ dans tous les ports français mentionnés ci-dessus, fonds à nous transmettre accompagnés des instructions d'expédition; toutes autres conditions habituelles.

TOURTEAUX

Marseille, 18 mars. — Tourteaux d'arachide décortiquée ordinaire Coromandel : mars 61 (61.50) ; avril 59 (59.50) ; mai/juin 56.50 (57).

DIVERS

Sète. — **Produits chimiques : sulfate potasse 48/52, 116 à 122 fr.; chlorure potassium 48/52 ; 84 à 89 fr. ; sylvinite riche 20/22, 29 à 34,00. ; sulfate cuivre cristaux 98/99, 210 à 220 fr. ; sulfate cuivre neige, 215 à 225 fr. ; superphosphate minéral 14, 29 à 35 fr. ; sulfate de fer, 32,00 à 36,00 logé gare de Sète.**

Montpellier. — Imprimerie Ch. Déhan

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du dimanche 13 au samedi 19 Mars 1932

	TEMPÉRATURE				PLUIE		TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1932		1931		1932	1931	1932		1931		1932	1931
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
	Angers						**Mourmelon**					
Dimanche...	10.5	2.0	0.0	—0.3	0,1	11.5	5 2	—1.0	3.0	—3.8	1.2	0.6
Lundi.....	10.6	1.4	1.7	—3.9	»	«	8.2	—0.8	2.6	—8.6	3 0	«
Mardi.....	10 6	3.4	2.5	—2.9	«	»	8.4	0.2	3.2	—8.2	5.8	«
Mercredi...	10.2	7.8	3.6	—4.4	12.3	»	4.4	0.0	4.2	—5·6	6.3	«
Jeudi.....	4 8	—0.8	9.9	—1.4	1.0	»	3.7	—5.2	6.6	—2.5	trac.	«
Vendredi...	7.6	—2.3	7.8	—0.4	«	»	4.0	—4.0	9.6	—6.3	«	«
Samedi.....	4.2	—0.2	10.4	—0.8	«	»	2 6	—2.4	11.0	—6.0	»	»
Total....					42.8	107.9					98.4	184.9
	Angoulême						**Dijon**					
Dimanche..	10.1	—0.6	5.7	2.3	0 6	4.8	4.8	—1.8	0.9	—2.6	trac.	7.6
Lundi.....	11.8	—0 2	1.9	—0.9	0.5	10.2	6 6	—1.4	—0.4	—5.7	1.4	»
Mardi.....	11.2	1.9	1.2	—2.4	0.4	6.6	6.7	0 0	0.4	—6.4	3.3	3.6
Mercredi...	9.6	7.2	3.9	—9.4	4.8	«	6.8	5.7	3.3	—11.2	16.6	0.1
Jeudi.....	8.0	2 7	7.1	—3 7	15.1	«	4.0	—2.1	6.3	—5.3	2.8	»
Vendredi...	9.4	0.2	11.8	—10 9	«	«	5.6	—5.0	»	—2.6	«	»
Samedi.....	10 0	2.8	12.2	1.3	«	»	6.0	—3.6	9 0	—3.0	»	»
Total....					69 9	260.8					124.7	192.6
	Clermont-Ferrand						**Lyon**					
Dimanche..	6.8	—0.2	3.9	1.4	«	15.5	6 3	0.1	5.9	2.4	trac.	16.1
Lundi.....	6.2	—2.9	1.0	—3.6	«	10.9	9.5	—2.3	—1.1	—2.1	trac.	10.0
Mardi.....	11.0	1.0	—2.0	—4.2	»	10.4	9.0	0.3	—1.2	—2.2	0.1	2.4
Mercredi...	9 9	6 3	2.5	—1.3	trac.	«	9 2	4.9	0.2	—10.0	5.7	0.1
Jeudi.....	5.2	0.2	4.1	—7.0	0.9	«	5.8	1.1	3.7	—7.2	5.8	»
Vendredi...	7.6	—2.6	4 1	—1.2	»	«	6 2	—2 6	3.0	—2.6	»	«
Samedi.....	6.1	—1.6	10 3	—1.6	«	«	10.6	—1.1	12.6	—0.6	trac.	»
Total....					37.2	122.5					52.0	163.2
	Bordeaux						**Marseille**					
Dimanche..	11.1	1.3	10 6	8.0	0.8	5.8	11.8	0.6	16.8	8.0	»	2.0
Lundi.....	12.2	0.1	16.8	5.3	1.4	10 5	12.1	4.8	16.8	5.3	«	7.6
Mardi.....	12.9	0.5	19.1	6.3	0.9	7 9	13.6	2.8	9.4	6.3	»	«
Mercredi..	11.9	5.4	19.4	—3.2	1.1	»	14.0	6.2	6.1	0.2	»	»
Jeudi.....	8.6	4.6	5.3	—8.6	21.0	»	15.0	8.0	13.1	—4.6	1.0	»
Vendredi...	8.0	2.0	8.1	—2.8	»	«	9.5	2.1	13.2	4.5	»	»
Samedi.....	11.7	3.2	11.7	1.8	2.4	«	12.3	4.4	11.7	5.0	«	1.2
Total....					96.0	346.1					98.4	42.4
	Toulouse						**Montpellier**					
Dimanche..	8.4	2.9	15.5	7.1	5.1	0.3	13 9	2 9	15.9	8.9	trac.	4.9
Lundi.....	11.4	6.2	15.0	9.9	3.3	11.1	16 0	3.0	17.1	8.3	0.4	0.2
Mardi.....	11.3	4.4	12.3	6.1	0.4	1.7	19.5	6 9	11 8	11.0	0.7	trac.
Mercredi...	13.1	3.0	5.1	—0.9	«	1.0	12 5	8.9	13.0	9 2	27.4	8.7
Jeudi.....	12.2	6.0	11.4	0.0	0.8	»	13.2	10.0	13.0	8.9	42.8	5.9
Vendredi...	9.4	3 8	9.3	4 0	1.1	«	17.1	9 1	11.9	8 9	»	16.2
Samedi.....	15·4	5.4	10.4	6.0	0.2	2.2	14.3	—0.1	13.5	10.9	»	»
Total....					45.9	228.6					187.9	129.5
	Perpignan						**Alger**					
Dimanche...	10.4	5 2	17.7	10.7	»	«	12.8	5 9	19.9	11.2	7.1	trac.
Lundi.....	11.3	6.2	20.4	7 3	1.4	5.0	13 9	6.8	21.8	11.1	5.2	trac.
Mardi.....	15.0	7.2	18.8	7.1	0.6	2.3	16 3	2 3	24.2	14.4	»	»
Mercredi...	15.6	8.2	9 8	2.5	»	»	17 8	4 7	21 0	11.0	«	«
Jeudi.....	16.6	8.7	10.6	—0.7	«	»	20 8	5 0	18.2	13.3	»	9.1
Vendredi...	8.4	7.2	10.4	5.2	»	10.6	23.9	7.3	19.4	11.3	siroc.	«
Samedi.....	10.6	7.5	9.4	7.8	»	7.4	22.3	10 2	20.4	8.2	siroc.	1.2
Total....					276.2	73.5					253.0	278.6

Observations. — Hiver. Les observations d'Alger sont retardées de huit jours.